

Collombey-Muraz, le 27 octobre 2023

Monsieur
Romain Gex-Fabry
Les Neyres
Ch. d'Esserton 3
1868 Collombey

Votre question écrite datée du 27 août 2023, intitulée : Transport des élèves des Neyres

Traité par : Service administratif - Administration générale
N/réf. : Tuo/mol

Monsieur le Conseiller général,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre.

Nous reportons ci-après vos questions telles qu'elles ont été formulées et apportons nos réponses directement en dessous.

1) Quel est le montant exact alloué annuellement pour le transport des élèves des Neyres ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question telle qu'elle est formulée. Il n'y a en effet pas à Collombey-Muraz, vous le savez, de ligne de bus dédiée spécifiquement aux transports scolaires.

Les élèves des Neyres sont véhiculés par la ligne de bus 12.064 Collombey-Les Neyres, qui fait partie de la concession de transport de voyageurs n° 903, couvrant l'ensemble du Valais. Cette concession est accordée par l'office fédéral des transports (OFT) à Car Postal, qui en a fait la demande.

La Commune, comme l'ensemble des Collectivités publiques, participe par le versement d'une indemnité annuelle aux coûts non couverts du trafic régional des voyageurs en application de la LcDF (loi fédérale sur les chemins de fer) et de la loi cantonale sur les transports publics, auxquelles nous vous renvoyons.

L'indemnité facturée par le canton annuellement est répartie en 3 catégories :

- A. Chemins de fer, transports publics d'importance intercantonale et/ou transfrontalière
- B. Transports publics d'importance régionale
- C. Transports publics d'agglomération

En 2022, la facture pour trafic régional des voyageurs s'est élevée à Fr. 391'810.91. La part communale pour la ligne Collombey-Les Neyres a coûté Fr. 1'444.56.

En outre, il y a actuellement 50 élèves des Neyres qui bénéficient d'un abonnement pris en charge par la commune de Collombey-Muraz (coût Fr. 468.- par abonnement, soit une somme totale de Fr. 23'400.-).

2) Est-ce que Car Postal peut assurer le remplacement d'un chauffeur absent à la dernière minute ?

Réponse de Car Postal, que nous avons interpellé directement :

Nous avons mis en place, depuis peu, une centrale d'exploitation qui gère justement l'exploitation de nos lignes. Cette centrale, à l'aide d'une carte interactive, peut observer la circulation de tous nos bus et ainsi prendre les mesures nécessaires lorsque des problèmes surviennent lors de nos courses, comme pour le cas qui nous préoccupe, l'absence de chauffeur ou une course qui ne « part » pas. Si tel est le cas, cette centrale appelle directement le chauffeur et/ou, le chef de team

3) Par quel moyen Car Postal peut assurer le remplacement d'un chauffeur absent à la dernière minute ?

Réponse de Car Postal, que nous avons interpellé directement :

Concernant le remplacement d'un chauffeur, celui-ci est remplacé selon disponibilité d'autres chauffeurs en congé ou/et aptes à reprendre leur service. Il n'existe pas de chauffeurs de réserve. Lors d'un tel cas, le/la chef/fe de team prendra les mesures urgentes afin de ne pas annuler la course. Si aucune possibilité de remplacement ne se présente, la course est annulée. Mais cela n'arrive que très rarement.

4) Est-ce que le contrat ou la Convention signée avec Car Postal peut être dénoncée en tout temps ? Si non, quand peut-on le faire ?

Non, La concession de transport de voyageurs n° 903 a été accordée pour 10 en 2017 et court donc jusqu'en 2027.

5) Est-ce que la Municipalité s'est déjà tournée vers d'autres entités pour ce mandat de transport ?

Comme indiqué plus haut, la concession de transport de voyageurs n° 903 est sollicitée par Car Postal (ou tout autre entreprise régionale qui souhaiterait en assumer la pris en charge) pour une durée de 10 ans auprès de l'OFT.

Les Commune concernées, dont Collombey-Muraz sont sollicitées par l'OFT, par l'intermédiaire du Canton pour préavisier la demande. Elles n'ont pas de pouvoir de décision propre en la matière.

6) Serait-ce envisageable de se tourner vers une entreprise privée pour effectuer ces transports ? Si oui, à quel prix ?

Il serait envisageable de mandater une entreprise privée pour réaliser spécifiquement les transports scolaires sur le territoire communal, mais il ne s'agit

pas d'une option envisagée pour l'heure par le Conseil municipal compte tenu du coût que cela engendrerait pour la Collectivité publique et de la plus-value insuffisante que cela engendrerait.

En effet, les coûts mentionnés sous la question 1 sont largement inférieurs à ceux que coûterait la mise en place d'un transport scolaire. Ceux-ci avaient été évalués en 2015, par Car Postal suite à une sollicitation de la Commune, à Fr. 190.- la course, soit un montant annuel de plus de Fr. 125'000.- à charge de la Collectivité.

7) Est-ce qu'un appel d'offres a été fait dernièrement ? Si oui, quand ?

Non, la dernière demande date de 2015 (auprès de Car Postal)

8) Est-ce que Car Postal peut envisager d'effectuer ces transports sans que ce soit un bus de ligne publique ? Si oui, à quel prix ?

Cf. ci-dessus.

9) Quelles sont les pistes d'amélioration pensées par le Conseil communal depuis qu'une pétition a été signée par un certain nombre de citoyens des Neyres en décembre dernier ?


Suite au changement d'horaire, qui a entraîné une problématique importante pour les élèves des Neyres sur le temps de midi, le Conseil municipal, par l'intermédiaire de sa Conseillère en charge des écoles a immédiatement pris contact avec Car Postal en exigeant un retour à la situation initiale. Une solution a pu être trouvée dans ce sens. De plus il a été demandé à Car Postal d'initier une réflexion plus large sur cette ligne afin de gagner quelques minutes supplémentaires au bénéfice des élèves et correspondre davantage aux horaires scolaires. Les résultats de cette réflexion encore en cours seront communiqués dès que possible aux personnes concernées.

D'une manière générale, le Conseil municipal précise que les problématiques particulières rencontrées durant les transports sur la ligne Collombey-Les Neyres, comme sur les autres lignes d'ailleurs, peuvent sans autre lui être rapportées. Il pourra ainsi, autant que nécessaire, prendre contact avec l'entreprise concessionnaire afin de tenter de les résoudre.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Président



Laurent Monnet

Secrétaire municipal



Copie : José Sotillo, Président du Conseil général